

Paix au service de la guerre, guerre au service de la paix : un dilemme royal dans les années 1430-1440

Franck Collard

► **To cite this version:**

Franck Collard. Paix au service de la guerre, guerre au service de la paix : un dilemme royal dans les années 1430-1440. 136e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques : Médiation, Paix et Guerre au Moyen Âge, 2011, Perpignan, France. pp.109-118. hal-01638965

HAL Id: hal-01638965

<https://hal-univ-paris10.archives-ouvertes.fr/hal-01638965>

Submitted on 9 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Paix au service de la guerre, guerre au service de la paix : un dilemme royal dans les années 1430-1440

Franck COLLARD

Professeur d'histoire du Moyen Âge, université de Paris-Ouest – Nanterre, EA 1587
Centre d'histoire sociale et culturelle de l'Occident (CHISCO)

Extrait de : Michel Sot (dir.), *Médiation, paix et guerre au Moyen Âge*, éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques), 2012.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre de la publication des actes du 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Perpignan en 2011.

Au motif de la victoire militaire quasi complète remportée par Charles VII sur les Anglais en 1453, à l'issue d'une interminable guerre que ne vint d'ailleurs jamais formellement conclure aucune paix, les hommes du temps ont surtout retenu, pour dépendre le fils de Charles VI, l'image victorieuse du roi de guerre¹. Dans les années 1450, c'est le *rex victoriosus* que célèbre Francesco Filelfo dans sa fameuse lettre d'exhortation à la croisade². C'est lui que représente Fouquet sur son illustre portrait. Pourtant, au cours d'un règne initialement placé sous les auspices de la « paix finale » établie par le traité de Troyes, et nonobstant le rejet absolu par les partisans du dauphin de cette résolution radicale du conflit franco-anglais, la question de la paix s'est posée à maintes reprises, si bien que la figure du roi pacifique n'a pas entièrement été recouverte par celle du roi belliqueux³. Sortir de la guerre par la voie de la paix générale négociée a constitué une option politique mise en débat et explorée par le roi, son entourage et certains penseurs. Durant une vingtaine d'années, du début des années 1430 à la fin des années 1440, faire la paix avec l'Anglais a aussi bien mobilisé les énergies et les esprits que faire la guerre. À partir de quelques documents diplomatiques, de chroniques et de textes politiques, cet article se propose de revenir sur l'ampleur du débat, les termes du dilemme, les enjeux de l'alternative, et d'essayer de percer les sentiments de Charles VII, placé entre les valeurs de la royauté guerrière, souveraine, soucieuse d'honneur, et celles de la royauté pacifique et miséricordieuse, héritière de saint Louis.

Avant d'examiner les termes du débat *de pace et bello*, débat assez commun au xv^e siècle dans la sphère philosophique (voir la *Disputatio de pace et bello* de Platina), il convient de rappeler que la perspective de la paix franco-anglaise a été très présente à l'horizon des années 1430-1440.

Dès après 1422, dans une situation militaire très défavorable au dauphin, la paix est une option envisagée par les partisans du roi de Bourges, mais ils la cherchent surtout avec le duc de Bourgogne lors de plusieurs conférences infructueuses⁴ et diverses œuvres ont été

1. Par exemple : « [...] *victorem, gloriosum atque dei benignitate patrie restitutorem* [...] » (R. Gaguin, *Compendium de origine et gestis Francorum*, fol. 250 v^o. Voir C. Beaune, « Un thème d'opposition à Louis XI : l'historiographie de Charles VII »).

2. F. Filelfo, *Epistole*, liv. VIII, dernière lettre, Milan, 13 des calendes de mars 1452 (n. st.).

3. Ce qu'un des meilleurs connaisseurs de Charles VII a vu : P. Contamine, « 1445 : Charles VII et l'art de la négociation » et « Charles VII, les Français et la paix, 1420-1445 ».

4. F. Autrand, L. Bély, P. Contamine *et al.*, *Histoire de la diplomatie française*, t. I, *Du Moyen Âge à l'Empire*, p. 136.

composées à ce sujet, laissant les Anglais à part⁵. Ceux-ci sont en revanche pris en compte lors des conférences d'Auxerre et de Melun en 1432⁶, car le rééquilibrage des forces né de l'épopée johannique a changé la donne. Avec la bénédiction papale et conciliaire – mais de la seule initiative du duc et du roi, dont le connétable inclinait à un rapprochement avec la Bourgogne⁷ –, le congrès d'Arras doit examiner les conditions d'une paix générale en 1435⁸. Son échec à l'établir et la colère des Anglais d'avoir été lâchés par Philippe le Bon n'empêchent pas la reprise de pourparlers en 1438, « pour la paix générale d'entre les royaumes de France et d'Angleterre », sous les auspices de l'épouse de Philippe, Isabelle de Portugal, dans le rôle traditionnel de la femme faiseuse de paix⁹. Diverses rencontres ont lieu aux environs de Calais (à Gravelines notamment, en 1439) entre représentants des deux monarchies antagonistes¹⁰. Quoique les opérations militaires continuent (prise de Pontoise en 1441 par Charles VII, de Dieppe en 1443 par le dauphin), la voie de la paix demeure ouverte.

Pour se donner le temps de la parcourir, les rois concluent des trêves à Tours le 28 mai 1444 et, durant plusieurs années, d'intenses tractations mettent en contact les belligérants rapprochés par le mariage du jeune roi Henri VI avec la fille de René d'Anjou, beau-frère de Charles VII¹¹. « Et durant ce temps, se faisoient souvent ambaxades entre les deux royaumes de France et d'Angleterre sur intencion de venir a traictié de paix finale entre les parties », note Matthieu d'Escouchy¹². En juillet 1445, après commission donnée par Charles VII de traiter de « paix perpétuelle » avec l'ennemi, une ambassade française formée de hauts personnages vient discuter « de la matière de la paix » à Londres avec le roi Henri VI¹³. Plusieurs prolongations des trêves de 1444, décidées lors des ambassades de 1445 (juillet et novembre), décembre 1446 et mai 1447 interviennent « affin que les deux roys eussent plus long temps de besoingner au bien de paix¹⁴ » et en vue d'organiser une visite du souverain anglais à son oncle de France, entrevue dont on se plaît à penser qu'elle aplanira les différends de taille qui subsistent entre les deux monarchies¹⁵. C'est la brutale prise de la place bretonne de Fougères par François de Surienne, un capitaine à la solde des Anglais, qui met un terme, en mars 1449, à cette phase de recherche de la

5. P. Contamine, « Charles VII, les Français et la paix, 1420-1445 », p. 11 et suiv. Il mentionne le *Lay de paix* écrit par Alain Chartier entre 1424 et 1428, et le *Lay de guerre* du Bourbonnais Pierre de Nesson.

6. E. de Monstrelet, *La Chronique d'Enguerran de Monstrelet : en deux livres, avec pièces justificatives : 1400-1444*, vol. V, p. 45.

7. Dès le 11 septembre 1434, après avoir pris Ham, le connétable Richemont signe une trêve de six mois « en entencion de parvenir a paix generale » dans le royaume (G. Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, vol. II, p. 513).

8. La bibliographie est surabondante sur le sujet. Voir P. Contamine, « France et Bourgogne, l'historiographie du xv^e siècle et la paix d'Arras (1435) » ; J. G. Dickinson, *The Congress of Arras, 1435: a Study in Medieval Diplomacy*.

9. N. Offenstadt, *Faire la paix au Moyen Âge : discours et gestes de paix pendant la guerre de Cent Ans*, p. 119 et suiv.

10. E. de Monstrelet, *La Chronique...*, vol. V, p. 352, 403, 430 et 469. Ces négociations ont été étudiées de près par C. Allmand, « The Anglo-French Negotiations, 1439 ».

11. Mariage plus prudent qu'une union entre une fille de France et le roi d'Angleterre, formule fautive de guerre depuis des siècles. Voir T. Basin : « [...] a longo tempore tritum comuni sermone velut proverbium per Galliam erat infelices nuptias et infaustos hymeneos apud regnum Anglie filias Francie pene semper fuisse expertas exindeque regno Francie magnas provenisse calamitates [...] » (T. Basin, *Historia Karoli septimi*, vol. I, p. 288).

12. M. d'Escouchy, *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, vol. I, p. 111. Le dossier 7 des annexes de la chronique, intitulé « Sommaire des négociations entre France et Angleterre des trêves de Tours à la rupture de 1449 », illustre, par sa richesse, l'intensité des tractations entre les deux rois pour arriver à la paix.

13. G. le Bouvier, *Les Chroniques du roi Charles VII*, p. 274. Très intéressant récit de l'ambassade de juillet 1445 dans J. Stevenson, *Letters and Papers Illustrative of the Wars of the English in France During the Reign of Henry the Sixth, King of England*, vol. I, p. 87-148.

14. G. le Bouvier, *ibid.*, p. 275.

15. « [...] pleust a Dieu que ils fussent ensemble et se pussent veoir et ils feroient paix sans point de faulte », estime le sire de Précigny (J. Stevenson, *Letters and Papers Illustrative of the Wars...*, p. 142).

paix d'abord effectuée en temps de guerre puis à la faveur de longues trêves officiellement conclues « en esperance de paix¹⁶ ».

Au cœur des événements, la question de la paix et de la guerre est forcément au centre des discussions politiques. L'alternative paix/guerre a été abondamment débattue par l'opinion publique. Matthieu d'Escouchy raconte que s'élevèrent à l'occasion des trêves de Tours des débats infinis sur le bien-fondé de rechercher la paix ou de poursuivre la guerre¹⁷.

La question se discute dans différents cadres. Le conseil du roi en est évidemment un. En 1440, le roi répond à la duchesse de Bourgogne que ses requêtes en vue d'une paix avec les Anglais ont été évoquées « bien au long » en son conseil¹⁸. En juillet 1449, Charles VII prend bien soin de faire réunir et délibérer un conseil élargi pour discuter du devenir des trêves de Tours après l'agression anglaise de Fougères¹⁹. Hors du conseil, les princes ont leur avis. Monstrelet mentionne les « remontrances de paix » faites à Nevers en 1441 par les grands dans l'élan revendicatif de la Praguerie²⁰. Le sentiment des sujets importe grandement au roi pour prendre des décisions. En octobre-novembre 1439, les États sont réunis à Orléans par le roi pour

« avoir advis se c'est chose a luy honorable et prouffitable de entendre a certain traictié de paix par les ambassadeurs de luy et du roy d'Angleterre son nepveu et ennemy vers les marches de Calais²¹ ».

À cette occasion, l'évêque de Beauvais Jean Juvénal (Juvénal) des Ursins commence à écrire une sorte d'adresse au roi dont la troisième partie traite longuement de l'opportunité de la paix. Le texte aurait dû servir aux États de Bourges convoqués pour février 1440 afin que le roi recueille plus pleinement l'avis des représentants des trois ordres (à Orléans, ne s'étaient réunis que les gens de langue d'oïl), mais ils ne furent finalement pas tenus. L'œuvre épistolaire et oratoire de Jean Juvénal témoigne de la place de la question de la paix dans la pensée politique du temps. Dans le contexte de préparation du congrès d'Arras de 1435, il avait déjà composé un long texte sur les conditions dans lesquelles la paix pourrait se faire²². Il est de ceux qui s'interrogent sur l'opportunité des trêves de Tours²³. Dans son *Traité de la querelle de France*, rédigé probablement en 1446 pour Charles VII en vue d'une rencontre entre les deux rois adverses, il reprend des considérations sur les raisons pour lesquelles la paix doit être préférée à la guerre ou le contraire²⁴.

L'argumentation en faveur de la paix ou de la guerre telle qu'elle se déploie dans les années 1430-1440 mêle des arguments de nature et d'ordre différents. Pour plus de clarté, il convient de distinguer les éléments qui relèvent de l'analyse de la situation présente et ceux qui relèvent d'une argumentation idéologique, même si ces deux aspects sont étroitement mêlés dans l'esprit d'un Juvénal des Ursins, car la situation des armes reflète la légitimité de la querelle.

16. J. Stevenson, *Letters and Papers Illustrative of the Wars...*, p. 119 ; E. de Monstrelet, *Chronique*, VI, p. 96.

17. M. d'Escouchy, *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, vol. I, p. 8.

18. E. de Monstrelet, *La Chronique...*, vol. VI, p. 1.

19. M. d'Escouchy, *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, vol. I, p. 184.

20. E. de Monstrelet, *La Chronique...*, vol. VI, p. 27.

21. J. Juvénal des Ursins, *Écrits politiques*, vol. I, « *Loquar in tribulacione* », p. 301.

22. *Ibid.*, « *Audite celi* », p. 145 et suiv.

23. *Ibid.*, « *A, a, a, nescio loqui* », p. 522 et suiv.

24. *Ibid.*, vol. II, « *Tres crestien, tres hault, tres puissant roy, traité de la querelle de France contre les Anglais* », p. 161 et suiv.

Les premiers varient en fonction du moment et des rapports de force de la royauté française avec l'adversaire. Juvénal des Ursins l'exprime bien dans une épître écrite en juin 1445 à son frère devenu chancelier. Favorable à la paix en 1439-1440, quand la guerre lui semblait « sans rime ni raison », il est devenu favorable également à l'action *viriliter* cinq ans après, parce que la situation française lui semble meilleure et l'anglaise très dégradée²⁵. Mais ce lien entre amélioration de la conjoncture militaire et opportunité de la guerre n'est pas toujours présent. Au contraire, les perspectives de paix globale, côté français, débouchent plutôt des succès remportés (en 1429, 1436-1437, au début des années 1440) qui périssent le traité de Troyes et mettent Charles VII en position de négociateur. Comme le pensait Christine de Pizan, la paix ne se négocie avantageusement qu'après des victoires²⁶. Cependant, les arguments mobilisés en faveur d'une sortie pacifique de la guerre tiennent moins compte des avancées françaises que de l'épuisement de la voie de force. « Force vous default », dit en 1439-1440 Juvénal des Ursins dans *Loquar in tribulacione*. Le peuple n'en peut plus, la soldatesque est moins ardente à combattre l'ennemi qu'à piller les populations, l'adversaire est supérieur dans l'organisation militaire, lui faire la guerre risque de mener à la destruction²⁷. En 1446 ou environ, le prélat reprend des arguments proches et souligne l'insolvabilité des sujets : la guerre est au-dessus des moyens du roi. L'appui de populations exsangues et excédées par les exactions des gens d'armes ne pourrait lui être accordé en ces circonstances²⁸.

D'autres arguments de même nature militent en faveur de la guerre comme voie de résolution du conflit. *Loquar in tribulacione* indique l'abondance de forces efficaces (à employer au combat, au risque d'exactions contre les civils en cas contraire) et de chefs compétents, le désarmement de l'ennemi, privé de commandants, et la dynamique victorieuse montrant que la Fortune et Dieu sont en faveur du roi : « Dieu vous a démontré que son plaisir estoit que ne feissiez point de paix mais forte guerre », écrit Juvénal des Ursins²⁹. En 1446, il expose des arguments voisins : grande puissance du roi, unions autour de lui, alliances fortes à l'intérieur (ducs de Bourgogne et de Bretagne) comme hors du royaume (Écosse, Espagne)³⁰. La position de Charles VII est bien meilleure que celle d'un Louis de France pourtant parvenu à s'imposer en Angleterre au temps de Philippe Auguste. La paix n'est évidemment pas rejetée, mais elle est à faire seulement après une bonne guerre victorieuse, autrement l'ennemi se redresse et l'Anglais ne tient jamais parole. Donc, « ce seroit chose merveilleuse de faire paix³¹ ». C'est-à-dire que ce serait aller contre la raison et la logique des événements.

À cette dialectique pragmatique qui, au-delà de l'effet rhétorique, montre bien la complexité et les incertitudes de la conjoncture militaire, s'ajoute une confrontation d'arguments d'ordre moral, idéologique et spirituel. Rien d'étonnant si l'évêque Jean Juvénal des Ursins est leur principal vecteur. Il s'attache à exposer les deux argumentaires opposés qui renvoient à la double dimension pacifique et guerrière de la royauté française, prise par ailleurs elle aussi dans le système de valeurs qui place l'honneur au pinacle et implique la vengeance de l'injure.

25. J. Juvénal des Ursins, *Écrits politiques*, vol. I, « A, a, a, nescio loqui », p. 523 et suiv.

26. Citée par H. Dubois, « La paix au Moyen Âge ».

27. J. Juvénal des Ursins, *Écrits politiques*, vol. I, « *Loquar in tribulacione* », p. 405 et 408.

28. *Ibid.*, vol. II, « Tres crestien, tres hault, tres puissant roy, traité de la querelle de France contre les Anglais », p. 168.

29. *Ibid.*, vol. I, « *Loquar in tribulacione* », p. 392.

30. L'ambassade de juillet 1445 fait valoir qu'en 1444, le roi a eu la bonté d'accepter des trêves alors qu'il avait puissance de faire la guerre. L'argument repose donc sur une réalité (J. Stevenson, *Letters and Papers Illustrative of the Wars...*, p. 119).

31. « Tres crestien, tres hault, tres puissant roy, traité de la querelle de France contre les Anglais » (J. Juvénal des Ursins, *Écrits politiques*, vol. II, p. 164) ; formule analogue à celle de « *Loquar in tribulacione* » : « [...] de dire que faciez paix, se seroit chose estrange » (*ibid.*, vol. I, p. 393).

Iusticia enim et pax osculatae (Ps. 84, 11) : ce principe justifie la voie de guerre tant que dure l'injustice. Il est du devoir royal d'éradiquer celle-ci en venant à l'aide des persécutés. Donc, Charles VII doit mener un *bellum justum* pour supprimer l'iniquité que représente le joug anglais et remplir convenablement le ministère royal, comme le firent avant lui monarques bibliques et ancêtres royaux³². La légitimité du fils de Charles VI sera complètement assise lorsque le souverain, héritier légitime, se comportera en roi (c'est la vieille idée isidorienne, *rex a regendo*). Le respect des devoirs découle de celui des serments. En 1439, la paix anglaise était proposée au prix de l'abandon au roi Lancastre de territoires en toute souveraineté, en violation de l'inaliénabilité de la Couronne. Cela rend la paix impossible et inconcevable, donc la guerre inévitable et même souhaitable³³. Durant les trêves de Tours, le discours de Juvénal au « tres crestien, tres hault, tres puissant roy » reprend ces arguments où se mêlent bon exercice du ministère royal (à la place de l'endormissement du souverain), justice de la querelle – la guerre est défensive³⁴ – et défense de l'honneur que la paix mettrait en péril en avalisant les revendications anglaises et en reconnaissant par là leur légitimité, donc en entamant celle du monarque français.

À ces arguments s'oppose l'idée du roi de paix. Le monarque a aussi de toute ancienneté une mission pacifique³⁵. Elle est omniprésente dans les débats des années centrales du règne parce qu'elle participe de l'essence de la royauté française, élue de Dieu qui a interdit « l'effusion de sang humain³⁶ », investie d'une mission pacificatrice liée à la mission de croisade – au centre des interventions des légats du pape et du concile au congrès d'Arras³⁷ –, et héritière de saint Louis, « li om du monde qui plus se travailla de paiz », comme disait Joinville³⁸, roi auquel se réfère volontiers Charles VII³⁹. Cette dimension chrétienne et identitaire du *rex pacificus* est sans cesse rappelée dans les documents diplomatiques – « avons entier et bon vouloir au bien de la paix », assure le roi dans une lettre adressée au duc de Somerset le 13 mai 1449⁴⁰. Huit ans auparavant, la même rhétorique habite la réponse faite par le roi aux princes assemblés à Nevers : Charles met tout son pouvoir à bâtir une paix « raisonnable⁴¹ », car la prospérité du royaume et du peuple est liée à la paix. Autrement dit, « les maulx innumerables qui se font soubz umbre de guerre doivent induire vos courages et volentés a faire paix », écrit Juvénal des Ursins peu avant la réunion du congrès d'Arras⁴². Il expose de nouveau ces arguments en 1439 et autour de 1446, estimant, en homme d'Église, que le roi mettrait en péril la Couronne et sa personne s'il menait le conflit fauteur de péchés alors que la paix plaît à Dieu⁴³.

32. J. Juvénal des Ursins, *Écrits politiques*, vol. I, « Audite celi », p. 225 et « Loquar in tribulacione », p. 386 et suiv.

33. *Ibid.*, « Loquar in tribulacione », p. 396. Sur les propositions anglaises de Gravelines, voir E. de Monstrelet, *La Chronique...*, vol. VI, p. 30.

34. « [...] juste et sainte querelle [...] » (J. Juvénal des Ursins, *Écrits politiques*, vol. II, « Tres crestien, tres hault, tres puissant roy, traité de la querelle de France contre les Anglais », p. 162).

35. Voir J. Krynen, *L'Empire du roi : idées et croyances politiques en France, XIII^e-XV^e siècle*, p. 36 et suiv.

36. L'expression « pour éviter l'effusion de sang humain » revient systématiquement dans les écrits diplomatiques du temps, par exemple dans le texte des trêves de Tours (E. Cosneau, *Les Grands Traités de la guerre de Cent Ans*, p. 155) ou dans la mission d'ambassade des Français à Londres en juillet 1445 (J. Stevenson, *Letters and Papers Illustrative of the Wars...*, p. 121).

37. A. de la Taverne, *Journal de la paix d'Arras, 1435*, p. 40 et 48. Nous n'avons pu consulter l'édition réalisée en 1936 par A. Bossuat.

38. Citée par H. Dubois, « La paix au Moyen Âge ».

39. L'album accompagnant *l'Histoire de Charles VII* de G. Du Fresne de Beaucourt signale la représentation de Charles VII sous les traits de saint Louis ; elle était dans la grand chambre du Parlement et faisait partie d'un calvaire attribué à Van Eyck. Charles figure avec saint Jean-Baptiste à la droite du Christ.

40. Lettre publiée par G. Du Fresne de Beaucourt, *ibid.*, vol. IV, p. 455-456.

41. E. de Monstrelet, *La Chronique...*, vol. VI, p. 27.

42. J. Juvénal des Ursins, *Écrits politiques*, vol. I, « Audite celi », p. 255.

43. *Ibid.*, vol. II, « Tres crestien, tres hault, tres puissant roy, traité de la querelle de France contre les Anglais », p. 167.

Par conséquent, comme l'écrit Françoise Autrand, « le roi et la paix, les deux vont encore ensemble » à la fin du Moyen Âge⁴⁴. La rhétorique de guerre n'a aucune exclusivité. De quel poids ont pesé les deux argumentations dans les débats et la politique royale ?

Dans le discours, la voie pacifique paraît avoir eu une certaine prédominance, même s'il ne faut pas réduire l'opinion publique aux écrits de Juvénal des Ursins, homme d'Église que ses prélatures successives (Beauvais, Laon, Reims), situées aux marges du royaume, rendent spécialement sensible à la paix. L'évêque n'émet que son avis propre, dont il serait aventureux de faire une réalité. Mais il semble bien qu'aux États d'Orléans de la fin 1439, le climat ait été assez conforme aux vues de Juvénal. De tous les discours ou lettres traitant de la question de la guerre et de la paix, aucun à l'exception de l'adresse au frère chancelier, ne tranche, à l'issue de l'exposé des arguments opposés, en faveur d'un règlement militaire du conflit. Certes, en 1435, Juvénal a sans doute en tête la paix civile plus que la paix finale car « *Audite celi* » place les arguments bellicistes dans la bouche de Sedicion alors que les arguments pacifistes sortent de celle de Bon Conseil. Mais il incline alors à une paix globale, à des conditions il est vrai peu susceptibles de rencontrer l'adhésion des Anglais, puisqu'il propose de dédommager ceux-ci de leur départ de France par le versement de l'équivalent des revenus que leur valent leurs possessions continentales⁴⁵. En 1439-1440, étant donné que « c'est moins mal de faire paix que de faire guerre et par paix moins de inconveniens et plus de bien peut venir que par faire guerre », il se montre favorable à un accord allant bien plus loin que ce qu'il proposait en 1435 car supposant la suspension temporaire de l'hommage du roi d'Angleterre pour ses terres françaises contre abandon par celui-ci de ses revendications sur la Couronne de France⁴⁶. C'est la transposition des clauses d'Arras aux relations franco-anglaises, comme cela avait d'ailleurs été proposé dès 1435⁴⁷. Paix temporaire, s'imagine certes l'évêque de Beauvais, car lorsque le temps reviendra de devoir prêter hommage, le roi anglais refusera de s'y plier, et la guerre recommencera (dans des conditions meilleures pour Charles VII), mais paix quand même. Si, en 1445, il préconise plutôt l'action militaire, quelque temps après – dans la perspective il est vrai un peu biaisée d'une rencontre entre les deux rois –, il conclut son argumentation contradictoire par le choix de la paix, mais il n'en précise pas le prix.

En vérité, si certains, ecclésiastiques avant tout, estiment que la paix n'a pas de prix et que tout doit lui être sacrifié⁴⁸, telle n'est pas la position du prélat. La paix doit rester en point de mire, mais toute paix n'est pas bonne à prendre. Et c'est bien la position qui semble l'avoir emporté chez Charles VII. Certes, pour le roi, à certains moments, les attraits de la paix ont été forts. Il y a cédé par démission, torpeur et avachissement, considèrent ceux qu'exaspèrent, tel un Perceval de Cagny, les clauses sans honneur de la paix d'Arras⁴⁹ – mais Basin soutient que le monarque en fut en réalité mal content⁵⁰ –, ou ceux qui ne comprennent pas pourquoi l'élan reconquérant a été cassé par les trêves de mai 1444 demandées par l'ennemi aux abois et entraînant une retombée coupable de l'ardeur guerrière du souverain⁵¹. Mais, constamment fidèle à son refus de la « paix finale » de 1420,

44. F. Autrand, « Les artisans de la paix face à l'État : la diplomatie pontificale et le conflit franco-anglais au XIV^e siècle », p. 305.

45. J. Juvénal des Ursins, *Écrits politiques*, vol. I, « *Audite celi* », p. 269.

46. *Ibid.*, « *Loquar in tribulacione* », p. 426.

47. J. Le Fèvre de Saint-Remy, *Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Remy*, vol. II, p. 363.

48. F. Autrand, « Les artisans de la paix face à l'État... », p. 331.

49. P. de Cagny, *Chroniques*, p. 206-208 et G. Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, vol. III, p. 70.

50. T. Basin, *Historia Karoli septimi*, vol. II, p. 194. Le Fèvre de Saint-Remy laisse penser au contraire que le roi exprima sa joie de cette paix en baptisant Philippe un fils né en 1435 (J. Le Fèvre de Saint-Remy, *Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Remy*, vol. II, p. 366).

51. J. Juvénal des Ursins, *Écrits politiques*, vol. I, « *A, a, a, nescio loqui* », p. 522 et suiv.

Charles VII n'a jamais souhaité qu'une « bonne paix et raisonnable⁵² », c'est-à-dire non attentatoire à sa majesté et à son honneur, paix civile d'abord (1435) et paix conservatoire de la souveraineté ensuite. C'est pourquoi il reste sourd aux sirènes pacifistes des années 1439-1441. Philippe Contamine pense que la fin des réunions d'assemblées représentatives générales après les États d'Orléans de 1439 traduit aussi la volonté royale d'empêcher l'expression des aspirations de ses sujets à une paix de *statu quo*⁵³. Malgré les objurgations de la duchesse de Bourgogne, il rejette ses requêtes de paix en 1440 comme « moult prejudiciables a accorder⁵⁴ ».

En 1441, répondant aux « remontrances de paix » des princes, Charles VII argue que l'honneur de la Couronne ne supporterait pas les concessions que le roi d'Angleterre exige (abandon allodial de la Normandie et de la Guyenne en échange d'un abandon du titre de roi de France) et cette réponse est enregistrée par la Chambre des comptes, garante de l'intégrité du domaine⁵⁵. En juillet 1449, la balance penche vers la guerre et le roi assume ce choix tournant le dos à des années de pourparlers avec les Anglais et aux espoirs que pouvait faire naître l'attitude conciliante du fragile Henri VI⁵⁶. Il fait dire que « de faire la guerre aux Anglois [...] ne pooit ou devoit en estre blasme de nulx, de quelque estat qu'il fust⁵⁷ ». Le roi se doit de venir *ex officio* au secours d'un « sujet » agressé (le mot est significativement employé par Jean Chartier à la place de « vassal⁵⁸ »), en l'occurrence le duc de Bretagne. Cette position, confortée par un entourage belliciste (le connétable de Richemont notamment, rejeton de la famille ducale bretonne), finit par l'emporter malgré les sacrifices et les souffrances qu'elle signifiait.

La grande question est de savoir si Charles VII considérait au fond la voie de « guerre finale » finalement prise en 1449 comme la seule souhaitable, sous couvert d'ouverture à la paix ou aux trêves permettant, en 1435 puis en 1444, de préparer l'assaut décisif – ce qu'après coup, certains chroniqueurs furent enclins à penser⁵⁹ – ou si la voie d'un règlement pacifique, moyennant des concessions raisonnables, comme celles faites par saint Louis et Henri III en 1258-1259⁶⁰, fut aussi sérieusement envisagée. Son échec, lié aussi aux positions anglaises, ne doit pas faire forcément douter de son exploration sincère, notamment dans les années 1445-1446, quand on se plut à penser à propos des deux rois antagonistes que, s'ils se rencontraient, « jamais ne partiroient d'ensemble sans bonne paix⁶¹ ».

Il ressort de ces quelques réflexions que la dernière phase de la guerre de Cent Ans – comme les précédentes, du reste – a été marquée par l'existence d'un débat quasi permanent sur l'alternative paix/guerre et par la recherche d'une voie d'accord qui épargnât les malheurs aux populations et servît la cause d'une chrétienté où l'établissement de la

52. Mots de l'archevêque de Reims, chef de la délégation française, au roi anglais (J. Stevenson, *Letters and Papers Illustrative of the Wars...*, p. 109).

53. P. Contamine, « Charles VII, les Français et la paix, 1420-1445 », p. 20.

54. G. Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, vol. VI, p. 1.

55. E. de Monstrelet, *La Chronique...*, vol. VI, p. 33.

56. P. Contamine, « 1445 : Charles VII et l'art de la négociation », p. 341. Loin de pouvoir en imposer l'idée à ses barons, le roi d'Angleterre avait même dit, le dernier jour de l'ambassade française (31 juillet 1445), qu'il était prêt pour le bien de la paix à sacrifier une partie de son héritage de France.

57. M. d'Escouchy, *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, vol. I, p. 184.

58. J. Chartier, *Chronique de Charles VII, roi de France*, vol. II, p. 76.

59. Côté bourguignon en particulier, voir P. Contamine, « France et Bourgogne... ».

60. Les Français font observer que le saint roi a fait accepter à son beau-frère anglais la perte de la Normandie et la tenure de la Guyenne en fief (J. Stevenson, *Letters and Papers Illustrative of the Wars...*, p. 133).

61. *Ibid.*, p. 145. L'idée qu'un contact direct des princes en lieu et place des contacts formels de leurs représentants accélérerait le processus de paix habitait les esprits du temps, sans doute en réaction contre le tour impersonnel pris par la diplomatie, reflet de l'essor de la monarchie administrative. On pensait que la rencontre entre les ducs de Bourgogne et de Bourbon avait beaucoup fait pour la paix d'Arras (G. le Bouvier, *Les Chroniques du roi Charles VII*, p. 163).

paix était le préalable indispensable à la guerre aux Turcs. Ni le roi de France, ni ses partisans n'ont oublié la composante pacifique entrant dans l'identité de la royauté française et ce serait ne rien comprendre à l'idéologie royale du temps que de croire que le désir de paix ne fut que posture et calcul, hypocrisie et cynisme. Il reprenait la tradition biblique et ancestrale en même temps qu'il correspondait aux aspirations profondes de la population. La monarchie et les penseurs du temps sont parvenus à ne pas sacrifier cet idéal du *rex pacificus* aux exigences de la royauté souveraine. La figure de saint Louis, faiseur de paix mais conservateur de la suzeraineté royale, a servi à justifier les positions de Charles VII, apaiseur lui aussi⁶², en même temps que gardien jaloux des prérogatives du roi souverain. Un chroniqueur dit : « La guerre estoit a lui et non a autre⁶³. » La paix aussi. Une paix aux conditions inacceptables pour l'adversaire, d'où la reprise des hostilités au sortir desquelles devait triompher Charles le Victorieux, sans avoir perdu de vue ni terni l'idéal ancestral de la royauté pacifique.

Résumé

Marqué par l'omniprésence de la guerre, le règne de Charles VII a consacré l'image du « roi victorieux » peint par Fouquet. Mais il est aussi celui de la paix franco-bourguignonne d'Arras (1435) et de multiples pourparlers de paix menés avec les Anglais dans les années suivantes. À partir des sources historiographiques, diplomatiques et littéraires du temps, cet article vise à explorer comment se sont articulés ces deux éléments identitaires de la monarchie de France, en une période où l'aspiration puissante à la paix devait, comme au siècle précédent, s'accorder avec les nécessités de la défense de l'honneur de la Couronne, forcément synonyme de guerre. Paix au service de la guerre, guerre au service de la paix forment un dyptique structurant de l'idéologie et de la culture politiques du temps.

Bibliographie

Sources

BASIN Thomas, *Historia Karoli septimi*, Paris, 1933-1944, 2 vol.

BOUVIER Gilles le, *Les Chroniques du roi Charles VII*, Paris, C. Klincksieck (Publications pour la Société de l'histoire de France), 1979.

CAGNY Perceval de, *Chroniques*, Paris, H. Laurens, 1902.

CHARTIER Jean, *Chronique de Charles VII, roi de France*, Paris, P. Jannet (Bibliothèque elzévirienne, 19-21), 1858, 3 vol.

ESCOUCHY Matthieu d', *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, Paris, V^{ve} J Renouard (Publications de la Société pour l'histoire de France), 1863-1864, 3 vol.

FILELFO Francesco, *Epistole*, éd. de Venise, 1483-1484.

62. P. Contamine, « 1445 : Charles VII et l'art de la négociation ».

63. Perceval de Cagny, cité par Du Fresne de Beaucourt, à propos de l'attitude très offensive du roi à Montereau en 1437 (G. Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, vol. III, p. 50).

- GAGUIN Robert, *Compendium de origine et gestis Francorum*, Paris, P. Viart, 1521.
- JUVÉNAL DES URSINS Jean, *Écrits politiques*, Paris, C. Klincksieck, 1978-1992, 3 vol.
- LE FÈVRE DE SAINT-REMY Jean, *Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Remy*, Paris, Renouard / H. Loones (Publications pour la Société de l'histoire de France), 1876-1881, 2 vol.
- MONSTRELET Enguerrand de, *La Chronique d'Enguerran de Monstrelet : en deux livres, avec pièces justificatives : 1400-1444*, Paris, V^{ve} J Renouard (Société de l'histoire de France. Publications in octavo, 91, 93, 99, 105, 108 et 113), 1857-1862, 6 vol.
- STEVENSON Joseph, *Letters and Papers Illustrative of the Wars of the English in France During the Reign of Henry the Sixth, King of England*, Londres, Longman / Green / Longman and Roberts (Rerum britannicarum medii ævi scriptores, 22), 1861-1864, 3 vol.
- TAVERNE Antoine de la, *Journal de la paix d'Arras, 1435*, Arras, impr. de la société anonyme L'Avenir, 1936.

Bibliographie

- ALLMAND Christopher, « The Anglo-French Negotiations, 1439 », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, vol. XL, n° 101, 1967, p. 1-33.
- AUTRAND Françoise, « Les artisans de la paix face à l'État : la diplomatie pontificale et le conflit franco-anglais au XIV^e siècle », dans Contamine Philippe (dir.), *Guerre et Concurrence entre les États européens du XIV^e au XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France (Librairie européenne des idées), 1998, p. 305-337.
- AUTRAND Françoise, BÉLY Lucien et CONTAMINE Philippe et al., *Histoire de la diplomatie française*, t. I, *Du Moyen Âge à l'Empire*, Paris, Perrin (Tempus, 191), 2007.
- BEAUNE Colette, « Un thème d'opposition à Louis XI : l'historiographie de Charles VII », dans Chevalier Bernard et Contamine Philippe (éd.), *La France de la fin du XV^e siècle : renouveau et apogée : économie, pouvoirs, arts, culture et conscience nationales*, actes du colloque de Tours, Centre d'études supérieures de la Renaissance, 3, 4, 5 et 6 octobre 1983, Paris, Éd. du Centre national de la recherche scientifique (Colloques internationaux du Centre national de la recherche scientifique), 1985, p. 265-281.
- CONTAMINE Philippe, « Charles VII, les Français et la paix, 1420-1445 », *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, vol. CXXXVII, n° 1, 1993, p. 9-21.
- CONTAMINE Philippe, « France et Bourgogne, l'historiographie du XV^e siècle et la paix d'Arras (1435) », dans Clauzel Denis, Giry-Deloison Charles et Leduc Christophe (éd.), *Arras et la diplomatie européenne : XV^e-XVI^e siècles*, Arras, Artois presses université (Histoire), 1999, p. 81-100.
- CONTAMINE Philippe, « 1445 : Charles VII et l'art de la négociation », dans *Negociar en la edad media : actas del coloquio celebrado en Barcelona los días 14, 15 y 16 de octubre de 2004 = Négociar au Moyen Âge : actes du colloque tenu à Barcelone les 14, 15 et 16 octobre 2004*, Barcelone / Madrid / Créteil, Consejo superior de investigaciones científicas / Institución Milá y Fontanals, departemanto de estudios medievales / Casa de Velázquez

- quez / université de Paris XII – Val-de-Marne (Anuario de estudios medievales. Anejos, 61), 2005, p. 321-347.
- COSNEAU Eugène, *Les Grands Traités de la guerre de Cent Ans*, Paris, A. Picard (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, 7), 1889.
- DICKINSON Joycelyne Gledhill, *The Congress of Arras, 1435: a Study in Medieval Diplomacy*, Oxford, Clarendon Press, 1955.
- DU FRESNE DE BEAUCOURT Gaston, *Histoire de Charles VII*, Paris, libr. de la Société bibliographique / A. Picard, 1881-1891, 6 vol.
- DUBOIS Henri, « La paix au Moyen Âge », dans Chaunu Pierre (dir.), *Les Fondements de la paix : des origines au début du XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France (Histoires), 1993, p. 95-108.
- KRYNEN Jacques, *L'Empire du roi : idées et croyances politiques en France, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Gallimard (Bibliothèque des histoires), 1993.
- OFFENSTADT Nicolas, *Faire la paix au Moyen Âge : discours et gestes de paix pendant la guerre de Cent Ans*, Paris, O. Jacob, 2007.